

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE  
DE DEBORAH**

Publié par **פיראדע שושנים  
פיראדע שושנים**  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

**Chabbath Nasso****29 Mai 2004**Volume **II** – Lettre **31****Chavouoth 5764****9 Sivan 5764**

## Hil'hoth Chabbath

*Il existe désormais du maquillage permanent ce qui permet de respecter l'interdiction de se maquiller le Chabbath. Cela pose-t-il un problème ?*

Le maquillage permanent ne pose aucune difficulté en ce qui concerne *Hil'hoth Chabbath* (les lois du Chabbath). Cependant, l'application d'un tel maquillage est très proche d'un tatouage <sup>1</sup>, ce qui pose un sérieux problème. On devra consulter un *Rav* compétent pour savoir si cela est autorisé.

*Est-il permis d'utiliser un rafraîchisseur pour toilettes qui colore l'eau le Chabbath ?*

C'est une question complexe, sujette à *ma'bloket* (discussion) parmi les *poskim*. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas de position *hala'hique*, mais nous présenterons plutôt les différents problèmes que cela pose et chacun consultera son *Rav* à ce sujet.

- 1) **La coloration** : le premier problème est que le produit colore l'eau. Comme nous l'avons appris dans des Lettres précédentes, il est interdit de teindre toute substance qui ne soit pas alimentaire (certains disent même que la coloration des produits alimentaires ne doit pas être le but de l'opération mais uniquement une conséquence). Ici, la coloration de l'eau dans la cuvette est bien faite dans l'intention de lui donner une apparence fraîche et désinfectée.<sup>2</sup>
- 2) **Le parfum** : le deuxième problème est de parfumer l'eau. Le *Michna Beroura* dans *Hil'hoth Yom Tov* <sup>3</sup> interdit de verser du parfum dans l'eau dans le but de lui donner une odeur agréable. On ne peut pas prétendre que dans ce cas, ce soit une conséquence car on a effectivement l'intention de rendre l'eau fraîche et propre.
- 3) **Nolad** : création d'une nouvelle substance. Certaines autorités pensent que ces plaquettes posent le même problème de *Molid* qu'une savonnette se transformant en liquide, comme le mentionne le *Rama*.<sup>4</sup>

*Peut-on porter des verres "photo grey" le Chabbath ?*

Les verres 'Photo Grey' s'obscurcissent à la lumière du soleil et retrouvent leur aspect initial dès qu'ils n'y sont plus exposés. Il n'y a aucune coloration physique des verres lors de ce processus mais une substance, composant le verre, change de couleur sous l'effet de la lumière solaire. Dès que l'exposition au soleil cesse, le verre retrouve son aspect normal et la couleur disparaît. *Rav* Moché Feinstein *zatsal* pense qu'il n'y a pas là de problème 'de coloration' puisque rien n'est en fait, coloré. On en trouve la preuve quand au bout de quelques minutes à l'intérieur, la couleur disparaît. Ce processus se reproduit à l'infini.

Rav Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*, considérant que l'on ne fait aucune action particulière pour colorer les verres, le permet également. Voir le paragraphe suivant. <sup>5</sup>

## Peut-on utiliser une bande de celluloïd pour mesurer sa température. Le changement de couleur qu'elle provoque, pose-t-il un problème de 'coloration' ?

Il y a différents modèles de bandes celluloïd sur le marché et la *hala'ha* varie selon le modèle. Ici aussi, comme son utilisation le *Chabbath* est un sujet de *ma'hloketh* (discussion) parmi les *poskim* (décisionnaires), nous nous contenterons d'exposer les questions qui se posent et chacun consultera son *Rav* pour savoir comment agir.

**1<sup>er</sup> type** : de petites surfaces changent de couleur quand la bande est posée sur le front indiquant si la personne a de la fièvre. Il semble que nous soyons dans un cas comparable à celui des verres 'Photo Grey', mais comme cette coloration fait suite à une action volontaire, il convient d'être plus rigoureux sur cette question. <sup>6</sup>

**2<sup>ème</sup> type** : des chiffres ou des lettres sont visibles et la température à pour effet d'en colorer certains. Ce cas pose davantage de problèmes que le précédent parce que l'on colore des lettres, ce qui les met en évidence. <sup>7</sup>

**3<sup>ème</sup> type** : rien n'est visible sur la bande de celluloïd au départ et sous l'action de la chaleur, des lettres ou des chiffres apparaissent. Ce cas est beaucoup plus problématique que les cas précédents parce qu'il peut se comparer à une écriture provisoire. Bien qu'aucune encre ne soit utilisée, nous savons que le *P'ri Mégadim* interdit de placer une feuille écrite à l'encre sympathique devant une flamme pour faire apparaître les lettres cachées. *Rav Chlomo Zalman* juge que notre cas est *hala'biquement* similaire et l'interdit.

[1] Un instrument à aiguilles très fines est utilisé pour soulever la couche extérieure de la peau (la couche épidermique) permettant ainsi à la teinture et aux pigments de pénétrer en-dessous et colorer la seconde couche de peau (la couche dermique).

[2] *Rav Chlomo Zalman Auerbach* était strict au sujet de la coloration, Voir le *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 23:14 et note de bas de page 44. Voir aussi le תיקונים ומילואים

[3] ח"א סקב"סימן תקד [3]. Bien que dans *siman* 128:23, il signale qu'il y a une *ma'hloketh*, dans *Hil'hoth Yom Tom* il conclut que c'est *assour* (interdit)

[4] *Siman* 326:10 & *Michna Beroura* 30

[5] Beaucoup d'autres *poskim* permettent aussi l'utilisation de ces verres, voir le *Piskei Techouvoth Siman* 320 note de bas de page 38

[6] *Rav Chlomo Zalman Auerbach* juge que puisqu'il est utilisé pour une personne malade on peut être clément. Il dit que c'est pourtant plus problématique que pour les verres photo grey car ici on colore activement la bande. Voir le *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 40 note de bas de page \*8

[7] *Ibid*

## Sujets de réflexion

Est-il permis de préparer une solution saline le *Chabbath* ?

Peut-on saler des légumes sans restriction le *Chabbath* ?

Peut on écraser des grains de poivre le *Chabbath* ?

Réponses la semaine prochaine

## Un mot sur la *paracha*

Les deux Géants estimés de la *Torah*, *Rav Akiva Eiger*, le *Rav* de Poznan et *Rav Yaacov*, le *Rav* de Lissa se trouvèrent un *Chabbath* dans la même ville. *Rav Akiva Eiger*, un des Sages les plus remarquables de sa génération, était connu pour son extraordinaire humilité. Quand il fut appelé pour la 3<sup>ème</sup> montée (*aliya* la plus honorifique) lors de la lecture de la *Torah*, il se sentit presque défaillir. L'assistance s'en inquiéta, sans connaître la cause de son malaise, mais *Rav Yaacov* réalisa que *Rav Akiva Eiger* était perturbé parce qu'il devait estimer que la priorité revenait à *Rav Yaacov*.

*Rav Yaacov* savait que la seule façon de lui redonner des forces était d'apaiser son esprit. Il s'approcha de *Rav Akiva Eiger* en chuchotant, : "Votre Honneur devrait se rendre compte que Poznan est une ville bien plus grande que Lissa et il est normal d'attribuer l'honneur de monter *chlichy* (en 3<sup>ème</sup> position) au représentant de la population la plus nombreuse. En entendant cela, *Rav Akiva Eiger* retrouva lentement ses forces et réussit enfin à s'approcher du *Sefer Torah*.

## Pour l'élévation de l'âme de Clément Ra'hamim ben Eliahou Israël

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07  
e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr)

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches

**Note**: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important** : Ne pas transporter *Chabbath* et ne pas jeter mais déposer dans une *Gueniza*